

Présents : Jean-Claude DAL GOBBO, Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Thérèse LANAUD, Joseph BLANC-GARIN, Martial LANDAIS, André VITTOZ, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Monique ZURECKI, Michel FLAHAUT, Jean-Yves JOSSERAND, Gilles MAISTRE, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Olivier PERRISSIN-FABERT, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICHARME, Monique D'ORAZIO, Jean-Bernard CHALLAMEL, Danielle MOTTIER, Claude COLLOMB-PATTON Pascale FRESSOZ, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BERGER.

Excusés-absents : Christian CHABRIER, Yolande THABUIS, Michel BURGAT-CHARVILLON, Gérard PERRISSIN-FABERT, Ludovic LEGON, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Stéphane BESSON.

Pouvoir : Gérard PERRISSIN-FABERT à Christian PERRILLAT-BOITEAUX, Yolande THABUIS à Gilles MAISTRE.

Délégués en exercice : 37 – Présents : 29- Suffrages exprimés : 31

Le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

N°2011/01 – FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2010 (D.O.B.)

Le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est rendu obligatoire par la loi du 6 février 1992 dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les EPCI où elles adhèrent. Il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE POUR 2010

RECETTES

La fiscalité communautaire

En 2010, le Conseil de Communauté a décidé de maintenir les taux de 2009.

Taux depuis 2008	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
TH	0.550	0.550	0.550
FB	0.550	0.550	0.550
FNB	2.26	2.26	2.26
TP	0.630	0.630	0.630

Produit réellement encaissé :

Produit 2008	607.430 € (après retenue au titre du plafonnement T.P. de 18.382 €)
Produit 2009	650.009 € (après retenue au titre du plafonnement T.P. de 18.185 €)
Produit 2010	843.821 € dont 413.784 € de compensation relais (TP)

Concours de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF et Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF))

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Il est égal au rapport entre le produit des 4 taxes locales et de la redevance ou de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères perçue par la Communauté et le total des mêmes ressources perçues par la Communauté et l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté.

Ce coefficient mesure le poids des transferts de fiscalité en faveur du groupement et constitue un encouragement au transfert de fiscalité vers l'organisme de coopération intercommunale.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle est calculée d'après le CIF de l'année N-1

2008	DGF	177.180 €	CIF de 13,98 %
2009	DGF	194.963 €	CIF de 14,16 %
2010	DGF	212.377 €	CIF de 13,87 %

DEPENSES :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

▪ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE :**

C.D.R.A. :

- Prévision budget 2011 : **48.000 €**

- **Charte forestière :**

- Coût : Marché pour schémas de desserte : consultation des bureaux d'études en cours ;
- Subventions sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Général à **hauteur de 80 %**
- Etude faisabilité chaufferie bois : à réaliser par les Communes ou par CCVT : **coût 5.000 €**
- Exposition à l'initiative de l'Ecomusée à l'occasion de l'année internationale de la forêt : **3.500 €** - subvention CDRA : **1.225 €**

- **CONTRAT DE RIVIERES :** études : **7.825 €**

- **RELAIS TV :** passage à la TNT

Une décision sera prise pour définir qui prend en charge les dépenses des relais communaux à numériser (CCVT ou Communes)

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- **Réseau du patrimoine :** retraitage de la plaquette du réseau (1.000 exemplaires) ; estimation 250 €
- Embauche d'un saisonnier pour les sites **de patrimoine d'ENTREMONT et des fouilles de la BALME DE THUY**
- **Glières :** cérémonie commémorative, appel du 18 juin et « Glières en fête » : id 2010
- **Manifestation à la Croix-Fry** à l'initiative de la Maison du Patrimoine de GRAND-BORNAND et de l'Ecomusée du bois : subvention CCVT : provision de **1.000 €**

COMPETENCES OPTIONNELLES :

▪ **ENVIRONNEMENT :**

- **Collecte des déchets :**

- Poursuite de la mise en place des points de collecte :
 - 10 points : 250.000 €
 - Mise en place ALEX – 6 points : 150.000 €

- **Bâtiment technique pour service ENVIRONNEMENT et CHANTIER d'INSERTION à Morette :**

- Achat du terrain à la Ville de THONES : 17 € X 2000 m² = 34.000 €
- Construction : travaux + Maîtrise d'œuvre = 1.570.000 € TTC
- Projet de transférer le « poids public » près des installations du service Environnement

- **Quai de transfert des ordures ménagères :**

- Achat à la ville de THONES du terrain : 17 € X 2400 m² = 40.800 €

- **Mise en sécurité des déchetteries :**

- **Sentiers de randonnées intercommunaux :** réactualisation et impression carte : **10.000 €**

▪ **LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

- **Réalisation d'un PLH** (Programme Local de l'Habitat)

Compte tenu de la suppression du PASS foncier, et des observations de la Direction Régionale et de la Préfecture, en matière d'animation et du nombre de logements sociaux, le PLH doit être revu au sein de la CCVT avant de passer à nouveau devant la délégation régionale dans les 6 mois.

Pour mémoire la somme de 121.500 € avait été inscrite au BP 2010.

- **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
- **Chantier d'insertion :**
 - Projet Budget 2011 : **395.406 € (fonctionnement)**
 - Tarif horaire : **6.50 €** au 1/01/2011 (6.20 € en 2010).
 - Budget investissement : remplacement d'un véhicule
- **Lutte contre les dépendances :**
 - Poursuite des actions engagées
 - Inscription au Budget 2011 : **60.000 €** dont environ 23.000 € pour le poste de Chargée de mission.

COMPETENCES FACULTATIVES

- **Subvention aux associations intercommunales : augmentation pour 2011 pour les demandes habituelles proposée par la commission Finances à 2 %.**
- **POLE D'EXCELLENCE RURAL :**
 - **Dépenses prévisionnelles 2011 : 112.500 €**
 - **Subvention attendue : 90.000 €**
 - Demande en cours pour intégrer d'autres actions (race Abondance...)

AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE LA CCVT

PROJETS A ENGAGER

- **Provision pour bâtiment CCVT: Bureaux et salles de réunion : maintien de la ligne de 200.000 € en 2011.**

2011/02 - BATIMENT DU SERVICE ENVIRONNEMENT ET CHANTIER D'INSERTION – MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle la consultation lancée pour la construction du bâtiment technique situé lieudit « Les Vernaies ».

Monsieur le Président présente le résultat de l'ouverture des plis concernant les travaux de construction du bâtiment technique (MAPA) et cite les entreprises retenues (tableau joint); sur les 18 lots, 17 sont attribués, le lot 8 est déclaré infructueux, les réponses obtenues ne permettant pas de juger correctement les offres.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres, le conseil de communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer les marchés des 17 lots attribués.

2011/03 - BATIMENT DU CHANTIER D'INSERTION – demande de subvention

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour les structures d'insertion par l'économique.

M. le Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 10 % du coût total H.T. du projet, à savoir 76.492 €.

Le Conseil de Communauté :

- **SOLLICITE** une subvention de 76.492 € pour la construction d'un bâtiment pour le chantier d'insertion Aravis-Lac

N° 2011/04 – ENVIRONNEMENT : convention ADELPHÉ

Monsieur le Président présente les modalités du nouveau barème « ADELPHÉ » dit barème E, qui détermine les conditions de soutien de la collecte sélective.

Après en avoir débattu, le conseil de communauté :

- **AUTORISE** le président à signer la nouvelle convention.

N° 2011/05 - BATIMENT TECHNIQUE CHANTIER D'INSERTION – demande de subvention

Monsieur le Président propose de solliciter auprès M. Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de Haute-Savoie, une subvention exceptionnelle de l'Etat pour le financement du bâtiment technique du chantier d'insertion.

M. le Président rappelle le coût d'un montant de 764 922 € comprenant l'acquisition du terrain, la construction du bâtiment et les études.

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat pour financer le bâtiment du Chantier d'Insertion.
-

N° 2011/05bis - BATIMENT TECHNIQUE CHANTIER D'INSERTION – demande de subvention

Monsieur le Président rappelle les conventions signées avec les Communes des Rives Est du Lac d'Annecy, pour l'intervention du chantier d'insertion Aravis-Lac sur ces communes.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour le chantier d'insertion Aravis-Lac, Monsieur le Président de la CCVT propose de solliciter auprès M. Antoine DE MENTHON, Conseiller Général du Canton d'ANNECY-LE-VIEUX, une subvention exceptionnelle pour le financement de ce bâtiment, au titre des crédits du Conseil Général.

M. le Président rappelle le coût d'un montant de 764 922 € comprenant l'acquisition du terrain, la construction du bâtiment et les études.

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE une subvention exceptionnelle du Conseiller Général du Canton d'ANNECY-LE-VIEUX, pour financer le bâtiment du Chantier d'Insertion.
-

N° 2011/06 – CHARTE FORESTIERE FIER/ARAVIS : DEMANDE DE SUBVENTION CDRA pour exposition mobile sur la forêt

Monsieur le Président présente le projet d'exposition mobile sur la forêt organisée dans le cadre de l'action 8 de la Charte Forestière de Territoire « Communiquer sur les actions de la Charte Forestière et sur la filière bois ».

M. le Président indique le coût de l'opération, à savoir 3 129 €, et propose de solliciter une subvention de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) à hauteur de 35 % de la dépense, soit 1 095 €.

Le Conseil de Communauté :

- Considérant la nécessité d'une opération pour marquer l'année internationale de la forêt ;
 - Considérant la nécessité de communiquer sur la Charte Forestière ;
 - DECIDE de porter le projet d'exposition mobile de la forêt, avec l'objectif de la présenter dans toutes les communes de la CCVT ;
 - SOLLICITE une subvention de la Région à hauteur de 35 % du coût, soit 1 095€.
-

N° 2011/07 - PERSONNEL : création poste saisonnier

Monsieur le Président rappelle l'embauche chaque année d'un agent saisonnier pour les sentiers et les remplacements au service environnement.

M. le Président propose de créer un poste saisonnier pour une période de 6 mois du 1er mai au 31 octobre 2011, aux conditions suivantes :

- l'agent sera nommé à l'échelon 7 d'Adjoint Technique 1^{ère} classe ;
- Indice Majoré 325 – Indice Brut 347.

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE de créer un emploi contractuel saisonnier du 1^{er} mai au 31 octobre 2011 ;
 - PRECISE la rémunération sur la base de l'Indice Brut 347 de la fonction publique ;
 - PRECISE qu'une prime de panier au tarif en vigueur sera versée lors de déplacements sur des chantiers éloignés ;
 - RAPPELLE que l'ouvrier est placé sous l'autorité du Président de la CCVT, et sous les directives du responsable du Service Environnement de la CCVT
 - Rappelle la délibération du 16 mars 2009, fixant le tarif horaire à 20 €/heure, pour la mise à disposition des Communes de l'agent saisonnier intercommunal.
-

2011/08 - GESTION DU PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE : modulation des indemnités – critères d'évaluation

Monsieur le Président rappelle la délibération du 8 février 2010 concernant les modalités d'attribution du Régime Indemnitaire.

Monsieur le Président propose de préciser les modalités de mise en œuvre du Régime Indemnitare, à partir de l'année 2011, de la façon suivante :

- Les Régimes Indemnitaires de caractère forfaitaire, ainsi que la prime de fin d'année, seront maintenues en cas d'accident du travail, de congé maternité, d'adoption, de paternité, ainsi que pendant les congés annuels ;
- Par contre, lors des arrêts de maladie ordinaire, de congé longue maladie, de longue durée, les primes ne seront pas systématiquement maintenues, et pourront être modulées en fonction des circonstances (fréquence des arrêts, durée, abus, ...)
- Les primes correspondant à une prime de fin d'année seront versés en 2 fois : une part le 30 juin et le solde au 31 décembre de l'année.
- Les autres primes sont versées mensuellement.
- **L'ensemble du Régime Indemnitare versé sera modulé selon les critères suivants :**

CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION
CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement professionnel - Maîtrise de l'outil de travail - Souci des biens intercommunaux et communaux, esprit d'économie - Connaissance réglementaires, respect règles sécurité - Formation et recherche de l'information
QUALITE DU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité d'exécution des tâches, finition - Rapidité d'exécution, efficacité, gestion temps travail - Anticipation, initiative - Constance dans la qualité du travail
SENS DU TRAVAIL EN COMMUN, RELATION AVEC LE PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> - Esprit d'équipe - Rapport avec la hiérarchie - Polyvalence - Présentation générale de l'agent - Souci du bon fonctionnement, de la bonne image des services de la CCVT : relation avec le personnel et les usagers.
PRESENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Ponctualité - Assiduité - Disponibilité

Le Conseil de Communauté :

- APPROUVE les modalités de versement du Régime Indemnitare.

N° 2011/09 - TRANSPORTS SCOLAIRES : tarif de la carte de transport pour l'année scolaire 2011/2012

Monsieur le Président rappelle la gestion des transports scolaires par la CCVT : lignes régulières et circuits spéciaux.

M. le Président rappelle la délibération du 15 février 2010 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.

M. le Président propose de fixer le prix à **30 €** au lieu de 29 € et à **34 €** pour les inscriptions demandées hors des délais.

M. le Président indique que la CCVT établit de plus en plus de duplicata pour cartes perdues ou volées, et propose de facturer le duplicata de carte à **5 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la carte d'abonnement annuel à **30 €** pour l'année scolaire 2011/2012 ; .
- **FIXE** la carte à **34 €** pour les inscriptions hors délais ;
- **FIXE** le duplicata de carte **5 €** ;
- **PRECISE** que 50 % du montant de la carte annuelle est partagée entre la CCVT et les Associations Familiales Rurales ou Communes qui assurent les inscriptions.

N° 2011/10 - DEMANDE DE SUBVENTION – COMMUNE DE LA CLUSAZ – Acquisition d'un alpage

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2002 décidant un soutien aux Collectivités pour l'acquisition d'alpage, pour le maintien de l'activité pastorale.

M. le Président rappelle la règle de financement :

- 10 % du coût jusqu'à 150.00 € ;

- 5 % du coût à partir de 150.000 € jusqu'à un montant plafonné à 300.000 €.

M. le Président présente le dossier présenté par la commune de LA CLUSAZ :

- Alpage au Col des Aravis – bâtiment et surface du terrain 15 ha

- coût acquisition : 380.000 € + frais SAFER : 43.056 €

- subvention CCVT :

- 10 % jusqu'à 150.000 € = 15.000 €
 - 5 % entre 150.000 et 300.000 € 7.500 €
- **TOTAL** **22.500 €**

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE de verser une subvention de 22.500 € à la commune de LA CLUSAZ pour l'acquisition de l'alpage du Col des Aravis ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.
-

N° 2011/11 - CHANTIER D'INSERTION – demandes de subventions pour le fonctionnement du chantier

Monsieur le Président rappelle le vote du budget du chantier d'insertion lors du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010, et propose de solliciter des subventions auprès des financeurs habituels suivants :

Subvention Conseil Général	Part Conseil Général	33.113 €
	Part FSE	29.363 E
Subvention Conseil Régional		14.435 €
Etat	Accompagnement	15 000 €

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, comme figurant au tableau ci-dessus.
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président pour signer les documents nécessaires.
-

N° 2011/12 – PREVENTION SANTE : demande subvention REGION pour lieu ressource

Monsieur le Président rappelle la compétence PREVENTION SANTE exercée par la CCVT.

M. le Président présente l'action de développement d'un lieu ressource, avec l'élaboration préalable d'une carte réseau des acteurs de prévention, santé et aide sociale du territoire de la CCVT. M. le Président précise qu'il s'agit d'identifier les besoins précis en vue d'élaborer un projet.

M. le Président propose de solliciter une aide du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « Démocratie participative » d'un montant de 2.610 €.

Le Conseil de Communauté,

- SOLLICITE une aide de la Région à hauteur de 2.610 € .
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.
-

N° 2011/13 – PREVENTION SANTE : demande subvention REGION pour l'organisation d'une journée de la prévention

Monsieur le Président rappelle la compétence PREVENTION SANTE exercée par la CCVT.

M. le Président indique qu'une « journée de la prévention » aura lieu les 8 et 9 avril 2011 sur le territoire de la CCVT. Il s'agit de faire participer les jeunes à l'élaboration du projet, à son organisation et sa réalisation avec le thème de la prévention des conduites à risque chez les jeunes.

M. le Président propose de solliciter une aide du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « Démocratie participative » d'un montant de 1.800 €.

Le Conseil de Communauté,

- SOLLICITE une aide de la Région à hauteur de 1.800 € .
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.